

Ce projet très important a-t-il été étudié aux niveaux des infrastructures de la commune, les écoles pourront-elles accueillir autant de nouveaux enfants des nouveaux logements ?

Au niveau architecturale, on reste dans le quartier historique de la ville et des maisons sont encore identifiées au PLU.

A mon sens, le projet ne respecte pas le caractère architecturale de la zone.

Le fait de faire de l'exploration de terrain pour faire un projet de si grande ampleur n'est pas justifié.

Le projet ne respecte pas le ZAN, ni la résilience urbaine et les îlots de chaleur urbaine que la loi climat et résilience a mis en place et a été adoptée le 22 août 2021 et portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

Vous trouverez ci-joint des photos de la rue de Jean de la Fontaine par laquelle les gens de la rue de Beauce empruntent, ainsi que du village de l'église, de l'entrée de la rue